

Communes de SONNAZ  
BREVÈS

1

PLAN  
DE  
ZONAGE

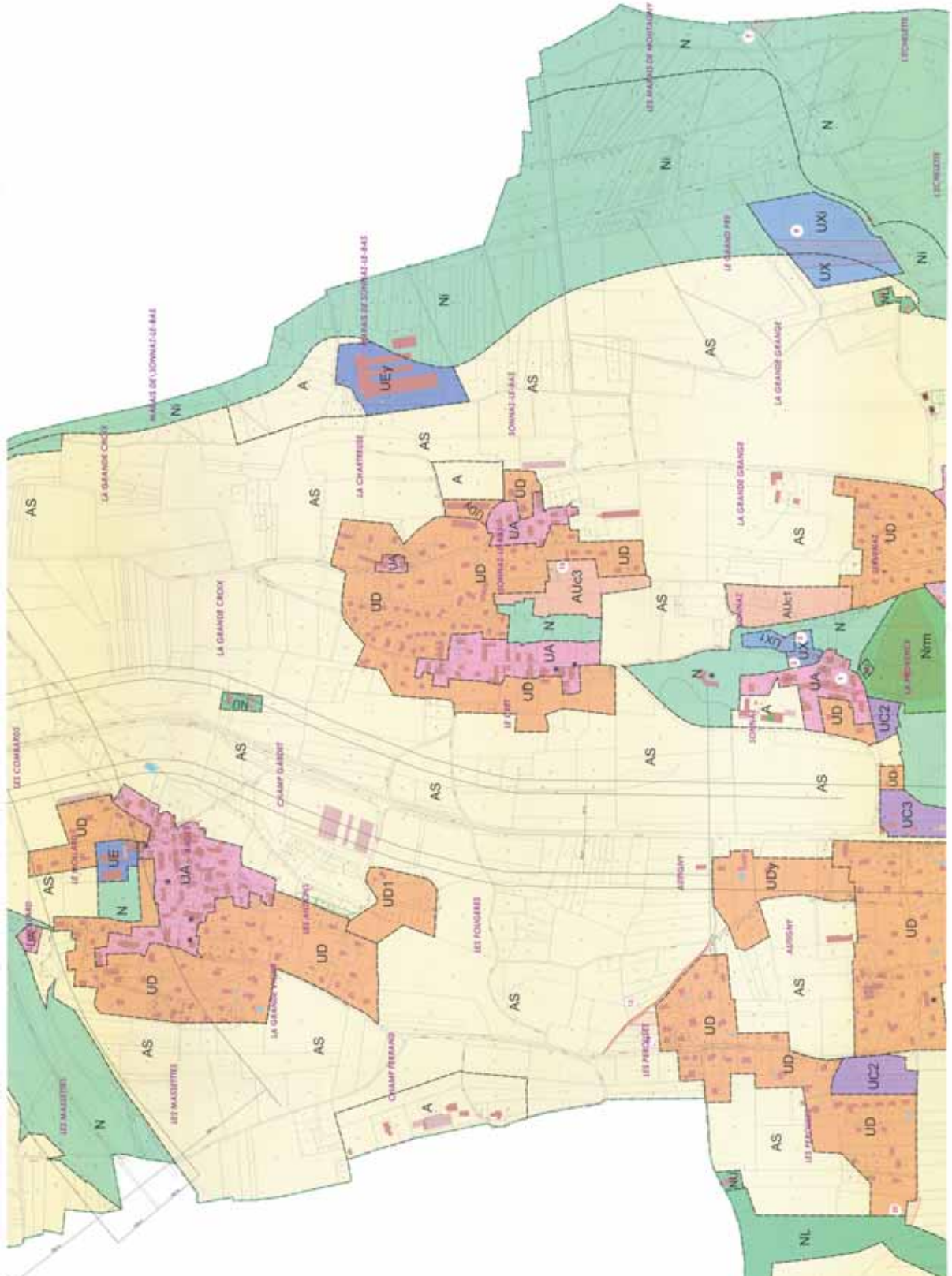
Modifications simplifiées n°2, 3 et 4

**Scénario**  
MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE NATURELLE

Équipement au cas de la réalisation d'un programme de logement de type intermédiaire (CZI) au nord de la zone naturelle et à l'est de la zone naturelle.

**Liste des Emplacements réservés**

N°	Adresse	Surface (m²)	Durée (années)	Statut
1	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS
2	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS
3	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS
4	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS
5	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS
6	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS
7	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS
8	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS
9	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS
10	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS
11	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS
12	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS
13	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS
14	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS
15	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS
16	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS
17	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS
18	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS
19	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS
20	LA GRANDE CRÉY	1000	10	AS



**Legend**

**ZONES DIVERSES**

- AS: Autres zones d'affectation
- UD: Urbanisation dense
- UA: Urbanisation moyenne
- UC: Urbanisation à faible densité
- UC1: Urbanisation à faible densité (type 1)
- UC2: Urbanisation à faible densité (type 2)
- UC3: Urbanisation à faible densité (type 3)
- UC4: Urbanisation à faible densité (type 4)
- UC5: Urbanisation à faible densité (type 5)
- UC6: Urbanisation à faible densité (type 6)
- UC7: Urbanisation à faible densité (type 7)
- UC8: Urbanisation à faible densité (type 8)
- UC9: Urbanisation à faible densité (type 9)
- UC10: Urbanisation à faible densité (type 10)
- UC11: Urbanisation à faible densité (type 11)
- UC12: Urbanisation à faible densité (type 12)
- UC13: Urbanisation à faible densité (type 13)
- UC14: Urbanisation à faible densité (type 14)
- UC15: Urbanisation à faible densité (type 15)
- UC16: Urbanisation à faible densité (type 16)
- UC17: Urbanisation à faible densité (type 17)
- UC18: Urbanisation à faible densité (type 18)
- UC19: Urbanisation à faible densité (type 19)
- UC20: Urbanisation à faible densité (type 20)

**ZONES NATURELLES**

- N: Zone naturelle
- N1: Zone naturelle (type 1)
- N2: Zone naturelle (type 2)
- N3: Zone naturelle (type 3)
- N4: Zone naturelle (type 4)
- N5: Zone naturelle (type 5)
- N6: Zone naturelle (type 6)
- N7: Zone naturelle (type 7)
- N8: Zone naturelle (type 8)
- N9: Zone naturelle (type 9)
- N10: Zone naturelle (type 10)
- N11: Zone naturelle (type 11)
- N12: Zone naturelle (type 12)
- N13: Zone naturelle (type 13)
- N14: Zone naturelle (type 14)
- N15: Zone naturelle (type 15)
- N16: Zone naturelle (type 16)
- N17: Zone naturelle (type 17)
- N18: Zone naturelle (type 18)
- N19: Zone naturelle (type 19)
- N20: Zone naturelle (type 20)

**REMARQUES**

Tous les emplacements réservés sont destinés à l'habitat individuel.

Les zones naturelles sont destinées à la préservation de l'environnement.

Les zones d'urbanisation sont destinées à l'habitat collectif et individuel.

Les zones d'affectation sont destinées à l'habitat individuel.

**SCÉNARIO**

MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE NATURELLE

Équipement au cas de la réalisation d'un programme de logement de type intermédiaire (CZI) au nord de la zone naturelle et à l'est de la zone naturelle.

